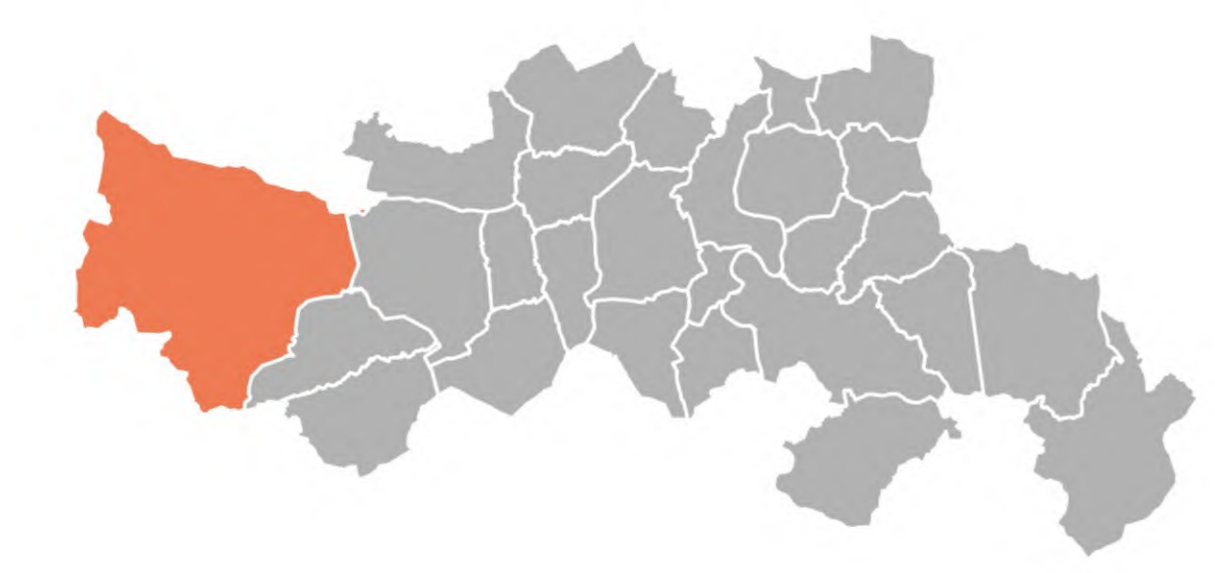


MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ
RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Commune de AYDAT



Echelle : 1:12000
 Version arrêtée du 31 août 2023



Limites du zonage du PLU

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle générale
- Np : Zone naturelle protégée
- NF : Zone naturelle à vocation de jardins potagers et/ou d'agrément
- NH : Zone naturelle à vocation de loisirs (constructibilité limitée)
- NH2 : Zone naturelle à vocation de loisirs (aménagement)
- 1AUG : Zone à urbaniser à long terme (aménagement)
- 2AUG : Zone à urbaniser à long terme (activité)
- 3AUG : Zone à urbaniser à long terme (renouvellement)
- Ap : Zone agricole d'activité
- A1 : Zone agricole touristique
- Nicobl : Zone naturelle d'habitations touristiques n°1
- Nicobl2 : Zone naturelle d'habitations touristiques n°2
- Nicobl3 : Zone naturelle d'habitations touristiques n°3
- Ne : Zone naturelle équipements
- Nt : Zone naturelle touristique
- UAG : Zone urbaine d'activité, artisanale
- UAG2 : Zone urbaine éphémère à usage mixte des activités dominée par son caractère résidentiel
- UAG3 : Zone urbaine éphémère touristique
- UCO : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 2m
- UE : Zone d'équipement
- UGO : Zone urbaine éphémère continue ou semi-continue
- 305 : Zonage ou sol ins.
- 3052 : Zonage éphémère discontinu
- 3053 : Zonage éphémère discontinu
- 3054 : Zonage éphémère discontinu

Inscriptions graphiques

Fatimone viabilité et paysage

- Grilles hachurées : Grilles hachurées (CEN, Département, SAGE et inventaire)
- Grilles régulières : Grilles régulières
- Grilles diagonales : Grilles diagonales
- Grilles à double pas : Grilles à double pas
- Grilles à triple pas : Grilles à triple pas
- Grilles à quadruple pas : Grilles à quadruple pas
- Grilles à cinq pas : Grilles à cinq pas
- Grilles à six pas : Grilles à six pas
- Grilles à sept pas : Grilles à sept pas
- Grilles à huit pas : Grilles à huit pas
- Grilles à neuf pas : Grilles à neuf pas
- Grilles à dix pas : Grilles à dix pas
- Grilles à onze pas : Grilles à onze pas
- Grilles à douze pas : Grilles à douze pas
- Grilles à treize pas : Grilles à treize pas
- Grilles à quatorze pas : Grilles à quatorze pas
- Grilles à quinze pas : Grilles à quinze pas
- Grilles à seize pas : Grilles à seize pas
- Grilles à dix-sept pas : Grilles à dix-sept pas
- Grilles à dix-huit pas : Grilles à dix-huit pas
- Grilles à dix-neuf pas : Grilles à dix-neuf pas
- Grilles à vingt pas : Grilles à vingt pas
- Grilles à vingt-et-un pas : Grilles à vingt-et-un pas
- Grilles à vingt-deux pas : Grilles à vingt-deux pas
- Grilles à vingt-trois pas : Grilles à vingt-trois pas
- Grilles à vingt-quatre pas : Grilles à vingt-quatre pas
- Grilles à vingt-cinq pas : Grilles à vingt-cinq pas
- Grilles à vingt-six pas : Grilles à vingt-six pas
- Grilles à vingt-sept pas : Grilles à vingt-sept pas
- Grilles à vingt-huit pas : Grilles à vingt-huit pas
- Grilles à vingt-neuf pas : Grilles à vingt-neuf pas
- Grilles à trente pas : Grilles à trente pas

Fatimone

- AC1 : Plan de protection des monuments historiques
- AC2 : Sites classés et inscrits
- AC3 : Sites patrimoniaux remarquables
- AC4 : Sites classés de France et de l'étranger
- AC5 : Sites classés de l'UNESCO

Gabari

- Grilles hachurées : Grilles hachurées
- Grilles régulières : Grilles régulières
- Grilles diagonales : Grilles diagonales
- Grilles à double pas : Grilles à double pas
- Grilles à triple pas : Grilles à triple pas
- Grilles à quadruple pas : Grilles à quadruple pas
- Grilles à cinq pas : Grilles à cinq pas
- Grilles à six pas : Grilles à six pas
- Grilles à sept pas : Grilles à sept pas
- Grilles à huit pas : Grilles à huit pas
- Grilles à neuf pas : Grilles à neuf pas
- Grilles à dix pas : Grilles à dix pas
- Grilles à onze pas : Grilles à onze pas
- Grilles à douze pas : Grilles à douze pas
- Grilles à treize pas : Grilles à treize pas
- Grilles à quatorze pas : Grilles à quatorze pas
- Grilles à quinze pas : Grilles à quinze pas
- Grilles à seize pas : Grilles à seize pas
- Grilles à dix-sept pas : Grilles à dix-sept pas
- Grilles à dix-huit pas : Grilles à dix-huit pas
- Grilles à dix-neuf pas : Grilles à dix-neuf pas
- Grilles à vingt pas : Grilles à vingt pas
- Grilles à vingt-et-un pas : Grilles à vingt-et-un pas
- Grilles à vingt-deux pas : Grilles à vingt-deux pas
- Grilles à vingt-trois pas : Grilles à vingt-trois pas
- Grilles à vingt-quatre pas : Grilles à vingt-quatre pas
- Grilles à vingt-cinq pas : Grilles à vingt-cinq pas
- Grilles à vingt-six pas : Grilles à vingt-six pas
- Grilles à vingt-sept pas : Grilles à vingt-sept pas
- Grilles à vingt-huit pas : Grilles à vingt-huit pas
- Grilles à vingt-neuf pas : Grilles à vingt-neuf pas
- Grilles à trente pas : Grilles à trente pas

Protection des captages

Fermetures de protection des captages


- Grilles hachurées : Grilles hachurées
- Grilles régulières : Grilles régulières
- Grilles diagonales : Grilles diagonales
- Grilles à double pas : Grilles à double pas
- Grilles à triple pas : Grilles à triple pas
- Grilles à quadruple pas : Grilles à quadruple pas
- Grilles à cinq pas : Grilles à cinq pas
- Grilles à six pas : Grilles à six pas
- Grilles à sept pas : Grilles à sept pas
- Grilles à huit pas : Grilles à huit pas
- Grilles à neuf pas : Grilles à neuf pas
- Grilles à dix pas : Grilles à dix pas
- Grilles à onze pas : Grilles à onze pas
- Grilles à douze pas : Grilles à douze pas
- Grilles à treize pas : Grilles à treize pas
- Grilles à quatorze pas : Grilles à quatorze pas
- Grilles à quinze pas : Grilles à quinze pas
- Grilles à seize pas : Grilles à seize pas
- Grilles à dix-sept pas : Grilles à dix-sept pas
- Grilles à dix-huit pas : Grilles à dix-huit pas
- Grilles à dix-neuf pas : Grilles à dix-neuf pas
- Grilles à vingt pas : Grilles à vingt pas
- Grilles à vingt-et-un pas : Grilles à vingt-et-un pas
- Grilles à vingt-deux pas : Grilles à vingt-deux pas
- Grilles à vingt-trois pas : Grilles à vingt-trois pas
- Grilles à vingt-quatre pas : Grilles à vingt-quatre pas
- Grilles à vingt-cinq pas : Grilles à vingt-cinq pas
- Grilles à vingt-six pas : Grilles à vingt-six pas
- Grilles à vingt-sept pas : Grilles à vingt-sept pas
- Grilles à vingt-huit pas : Grilles à vingt-huit pas
- Grilles à vingt-neuf pas : Grilles à vingt-neuf pas
- Grilles à trente pas : Grilles à trente pas

Zonage réglementaire des plans de protection des risques	Préscription
Intervention	
Préscription	

PPR	Zones de prescription	Zones d'intervention
PPR Boson de Aubert	20, 21, 22	20, 21, 22
PPR Boson de la Veyre	O1, O2, R1, R2	R3, R4
PPR Val d'Alber-Chermignon		R1, R2, R3
PPR Val d'Alber Isclon	O	R1, R2, R3
PPR Agglomération Clermontaise	O, O1	R1, R2, R3, R4, R5

Liste des emplacements réservés		
N°	Libellé	Surface en m ² / Bénéficiaire
1	ER - Préserver abords lac	4376 / la commune
2	ER - Elargissement	606 / la commune
3	ER - Sécuriser carrefour	121 / la commune
4	ER - Assainissement pluvial 5m de large	149 / la commune
5	ER - Station épuration à créer	1340 / la commune
6	ER - Equipements publics, salle communale	4312 / la commune
7	ER - Préserver abords lac, cheminement doux	657 / la commune
8	ER - Préserver abords lac, cheminement doux	1324 / la commune
9	ER - Préserver abords lac, cheminement doux	117 / la commune
10	ER - Elargissement voirie	635 / la commune
11	ER - Elargissement route, et battrauduc	282 / la commune
12	ER - Elargissement voirie	5127 / la commune

Liste du patrimoine		Liste des bâtiments en changement de destination	
N°	Type de patrimoine / Libellé	N°	Libellé
6	Arbre remarquable / Arbre isolé	1	Bâtiment susceptible de changer de destination
7	Arbre remarquable / Arbre isolé	12	Bâtiment susceptible de changer de destination
8	Arbre remarquable / Arbre isolé	2	Bâtiment susceptible de changer de destination
301	Arbre remarquable / Arbre remarquable	6	Bâtiment susceptible de changer de destination
321	Arbre remarquable / Arbre remarquable	7	Bâtiment susceptible de changer de destination
322	Arbre remarquable / Arbre isolé		



Accès à l'information et protection des données
 Date de mise à jour : 03/03/2023
 Version : 1.000